



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>PREMIER HI-LITE™ ClimaPlus™ KAPOK</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	41808420001
<b>Autres produits</b>	Premier Hi-Lite™ Twill, Premier Nubby™, Chambray™, Tabaret™, Tabaret™ Perforated
<b>Synonymes</b>	Panneaux/carreaux de plafond en fibres de verre
<b>Usage recommandé</b>	Pour l'intérieur.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Nom de la société</b>	USG Interiors, LLC
<b>Adresse</b>	550 West Adams Street Chicago, Illinois 60661-3637
<b>Téléphone</b>	1-800-874-4968
<b>Site Web</b>	www.usg.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-800-507-8899

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.

### Éléments d'étiquetage

<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Aucune.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>Stockage</b>	Conserver comme indiqué dans la section 7.
<b>Élimination</b>	Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)**      Aucuns connus.

**Renseignements supplémentaires**      Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

<b>Dénomination chimique</b>	<b>Nom commun et synonymes</b>	<b>Numéro d'enregistrement CAS</b>	<b>%</b>
Fibres de verre en filaments continus		65997-17-3	> 65
Chlorure de polyvinyle		9002-86-2	< 10

**Remarques sur la composition**      Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un gaz. Le produit est constitué de fibres continues qui ne se qualifient pas comme respirables.

## 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air libre. Quitter la zone d'exposition et rester à l'écart jusqu'à ce que la toux ou les autres symptômes se calment. Aucune autre mesure n'est habituellement requise; toutefois, si les conditions l'exigent, communiquer avec un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact direct, prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation. Rincer l'aire avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas se frotter les yeux. Rincer avec soin à l'eau. Si une irritation se produit, obtenir une assistance médicale.
<b>Ingestion</b>	Ce produit ne vise pas à être ingéré ou mangé. Si un trouble gastrique survient, appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Irritation mécanique de la peau, des yeux et de l'appareil respiratoire.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Sans objet.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Pas de risque d'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Aucun procédé spécifique de nettoyage. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains après l'usage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de matières incompatibles, flammes nues et hautes températures. Craint l'humidité. Protéger le produit de tout dommage matériel.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	TWA	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.
		50 mppcf	Poussières totales.
		15 mppcf	Fraction respirable.

## ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	PEL (limite d'exposition admissible)	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		15 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.

## ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Composants	Type	Valeur
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	STEL	5 ppm
	TWA	1 ppm

## ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Particules inhalables.
Fibres de verre en filaments continus (CAS 65997-17-3)	TWA	1 fibres/cm <sup>3</sup>	Fibres inhalables (longueur > 5 µm et rapport d'aspect ≥ 3:1)

## États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Fibres de verre en filaments continus (CAS 65997-17-3)	TWA	3 fibres/cm <sup>3</sup>	Fibres respirables (≤ 3,5 µm en diamètre et ≥ 10 µm en longueur)
		5 mg/m <sup>3</sup>	Fibre, totale

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

#### Protection de la peau

##### Autre

Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.

#### Protection respiratoire

Si los controles de ingeniería no mantienen las concentraciones en el aire por debajo de los límites de exposición recomendados (cuando proceda) o a un nivel aceptable (en países donde no se hayan establecido límites de exposición), ha de utilizarse un respirador aprobado. Porter un respirateur à filtre de purification d'air agréé NIOSH/MSHA pour limiter l'exposition. Consulter le fabricant de respirateurs pour déterminer le bon respirateur, ses conditions d'utilisation et ses limites. Porter un respirateur à adduction d'air en pression positive en cas de rejet incontrôlé ou de dépassement des limites d'utilisation du respirateur à filtre de purification d'air. Suivre les directives des programmes de protection respiratoire (OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2) pour toute utilisation d'un équipement respiratoire.

#### Dangers thermiques

Aucune.

### Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

#### État physique

Solide.

<b>Forme</b>	Panneau.
<b>Couleur</b>	Fond blanc avec âme blanche
<b>Odeur</b>	Odeur faible à nulle.
<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	798.89 °C (1470 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	0.05 - 0.06 (H2O = 1 approximativement)
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non soluble.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Sans objet.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet.
<b>Température de décomposition</b>	Sans objet.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Autres informations</b>	
<b>Masse volumique apparente</b>	3 - 4 livres/pied <sup>3</sup>
<b>COV (% en poids)</b>	Sans objet (solide).

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Dioxyde de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Non disponible.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact direct, prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation.

<b>Contact avec les yeux</b>	Un contact direct peut causer une irritation mécanique des yeux.
<b>Ingestion</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé. Ce produit ne vise pas à être ingéré ou mangé ni ne devrait l'être.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Une irritation mécanique par inhalation ou contact avec la peau peut causer une toux ou une difficulté, ainsi que des rougeurs cutanées et des démangeaisons.
<b>Renseignements sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Faible risque.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non un sensibilisateur de la peau.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune propriété mutagène attendue.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas classé comme une substance cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>	
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Fibres de verre en filaments continus (CAS 65997-17-3)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
<b>Rapport NTP sur les produits cancérogènes</b>	
Non inscrit.	
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>	
Non réglementé.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne devrait pas présenter un risque pour la reproduction.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.
<b>Danger par aspiration</b>	En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.
<b>Autres informations</b>	On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des rejets importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
<b>Persistance et dégradation</b>	Données non disponibles.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune bioaccumulation n'est attendue.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit n'est pas mobile dans le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucune prévue.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Recycler de manière responsable.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Non réglementé.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet. Ce produit est un solide, par conséquent son transport en vrac est régi par le code IMSBC.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit n'est pas dangereux selon la définition de l'OSHA 29CFR 1910.1200.

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

### Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**Catégories de danger**  
Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

### SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Oui

### SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

### Autres règlements fédéraux

#### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

#### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états** Ce produit ne contient pas un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

#### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Non réglementé.

#### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)

#### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Non inscrit.

#### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

#### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication	22-Mars-2016
Date de la révision	-
Version n°	01
Autres informations	

En juin 1987, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les fibres de verre à filament continu comme inclassables quant à leur cancérrogénicité pour l'homme (Groupe 3). Les données obtenues lors d'études effectuées aussi bien sur des humains que des animaux ont été évaluées par le CIRC comme insuffisantes pour classer les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérigène possible, probable ou confirmée. L'ACGIH a établi une TLV (valeur limite d'exposition ou limite d'exposition recommandée) pour les fibres de verre à filament continu d'une fibre par centimètre cube d'air pour les fibres respirables, et de 5 mg par mètre cube d'air pour la poussière de fibres de verre inhalable. Ces concentrations ont été établies pour empêcher l'irritation mécanique des voies respiratoires supérieures. Le CIRC, le NTP (National Toxicology Program aux États-Unis) et l'OSHA (Occupation Safety and Health Administration aux États-Unis) n'inscrivent pas les fibres de verre à filament continu comme une substance cancérigène. Au moment où elles sont fabriquées, les fibres de verre à filament continu contenues dans ce produit ne sont pas respirables. Les produits de verre à filament continu qui sont coupés, écrasés ou fortement traités de manière mécanique pendant la fabrication ou l'utilisation peuvent contenir une très petite quantité de particules respirables, dont certaines peuvent être des éclats de verre.

Classements NFPA

Santé: 1

Inflammabilité: 0

Danger physique: 0

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

### Classements NFPA



### Liste des abréviations

NFPA : National Fire Protection Association.

### Références

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

### Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.